

**DECISION RECTIFICATIVE PORTANT CONSTITUTION DE JURY DE LA LICENCE DROIT
MENTION DROIT
3EME ANNEE – GROUPE 2**

Le directeur du collège Jean-Christophe SAINT-PAU,

- Vu les articles L712-2, al 4, 5° et L613-1 du code de l'éducation ;
- Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif à la licence ;
- Vu la délibération N°50 du conseil d'administration de l'université de Bordeaux portant délégation de pouvoir du conseil d'administration aux directeurs de composantes pour la nomination des jurys d'examens en date du 10 avril 2014.

DECIDE

Article 1 : Les enseignant(e)s dont les noms suivent sont désigné(e)s en vue de constituer le jury pour la licence de Droit – 3ème année, groupe 2 :

Nom	Prénom	Qualité	Enseignement(s) assuré(s)
<i>Président(e) du jury :</i>			
BARTOLUCCI	Mattéo	MCF	Droit administratif (semestre 1)
<i>Membres du jury :</i>			
LE NOACH	Gauthier	MCF	Droit des affaires (semestre 2)
RADE	Christophe	PR	Droit du travail (semestres 1 et 2)

Article 2 : Ce jury est constitué pour la session 2 des examens de l'année universitaire 2025-2026.

Fait à Pessac, le 7 juillet 2026

M. Jean-Christophe SAINT-PAU

Le directeur du collège DSPEG

